

19-04-36

ADOPTION D'UNE SOUMISSION SUR INVITATION - APPEL D'OFFRES #19-01 CONCERNANT LES ANALYSES DE CONTROLE - LABORATOIRE.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions sur invitations (appel d'offres #19-01) ont été demandés le 5 mars et que le 21 mars 2019, suite à une ouverture publique la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	1 an
Environex	----- \$
Maxxam Analytique Inc.	73,994.75\$

CONSIDÉRANT que l'offre d'Environex a due être retournée, puisqu' acheminée après l'ouverture public des soumissions.

CONSIDÉRANT la lettre de la firme Aquatech, en date du 21 mars 2019 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du plus bas soumissionnaire conforme;

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par Mme. Johanne Di Cesare et résolu unanimement:

De mandater Monsieur Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier afin d'appliquer l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* qui sans changer les conditions de l'appel d'offres permet de négocier à la baisse le prix avec le seul soumissionnaire conforme; et d'endosser le résultat si celui-ci s'avère convenable ou dans le cas contraire de reprendre le processus d'appel d'offres selon les conditions relative à la Loi et y décrire le libellé:

Le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie suivant l'évaluation du Secrétaire-trésorier accorde donc le contrat pour les analyses de contrôle à l'entreprise Maxxam Analytiques International Corporation, 889, Montée de Liesse, Ville Saint-Laurent plus bas soumissionnaire conforme, et ce pour un montant révisé à 72,570,21 \$ (soixante-douze mille cinq cent soixante-dix dollars et vingt-un cents) toutes taxes incluses, le tout selon le devis d'appel d'offres #19-01 et la proposition financière modifiée le 9 avril 2019.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président ou le Vice-président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il

y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties

19-06-54

ADOPTION D'UNE SOUMISSION SUR INVITATION - APPEL D'OFFRES #19-02 CONCERNANT L'ACHAT D'UNE POMPE AU POSTE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions sur invitations (appel d'offres #19-02) ont été demandés le 25 mars et que le 15 mai 2019, suite à une ouverture publique la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	prix
Groupe PM inc.	53,850.84\$
Les industries MJR inc.	59,470.82\$
Valso-Vac inc.	71,370.73\$

CONSIDÉRANT que l'offre du groupe PM est a plus basse.

CONSIDÉRANT l'évaluation de la Régie en date du 15 mai 2019 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du plus bas soumissionnaire conforme;

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

Que le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour l'achat d'une pompe au poste Laprairie à l'entreprise Groupe PM, 1625 Chemin de l'industrie Beloeil, Qc J3G 0S5, plus bas soumissionnaire conforme, et ce pour un montant de 53,850.84\$ (cinquante-trois mille huit cent cinquante dollars et quatre-vingt-quatre cents) toutes taxes incluses, le tout selon le devis d'appel d'offres #19-02.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président ou le Vice-président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties

19-10-77

ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES
PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR « L'INSTALLATION
D'UN GAZOMETRE ET DIVERS TRAVAUX CORRECTIFS AU
SYSTÈME DE BIOMÉTHANISATION DE LA RAEBL », APPEL
D'OFFRES PUBLIC #2019-03.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que le processus a été exécuté tel que le requiert la loi pour l'octroi d'un contrat de services professionnels.

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat de type clé en main à la compagnie Allen Entrepreneur général inc. (ci-après « **l'Entrepreneur** ») pour l'implantation d'un système complet de biométhanisation dans le cadre de l'appel d'offres public no 2014-06, par la résolution no 15-01-06 adoptée le 8 janvier 2015 par le conseil de la Régie;

CONSIDÉRANT les déficiences importantes constatées dans la réalisation des travaux de l'Entrepreneur, occasionnant des problématiques récurrentes dans l'atteinte des performances exigées dans le cadre de cet appel d'offres et la mise à l'arrêt du système de biométhanisation;

CONSIDÉRANT le refus de Allen de procéder aux travaux correctifs tels qu'identifiés dans divers rapports remis à l'entrepreneur au cours des années 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT les obligations de la Régie eu égard aux subventions gouvernementales obtenues dans le cadre du projet, et la nécessité d'atteindre les objectifs de performance fixés à l'appel d'offres;

ATTENDU QUE la RAEBL a engagé un processus d'appels d'offres public #2019-03 afin d'obtenir des services professionnels d'ingénierie (conception et surveillance) pour l'installation d'un gazomètre et l'exécution de divers travaux correctifs au système de bio méthanisation;

ATTENDU QUE le 29 août 2019, la Régie a reçu les offres des entreprises suivantes: Axor Experts-Conseils et SNC-Lavalin.;

ATTENDU QU'une analyse de la conformité des offres a été effectuée par un comité de sélection formé à cette fin, et qu'il s'en est suivi une évaluation des offres par pointage, jugée en fonction des critères de qualité et de prix.

ATTENDU QUE le comité de sélection de la RAEBL recommande au Conseil de la Régie l'adjudication du contrat au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, à savoir Axor Experts-Conseils, ayant obtenu la note de 3.7384

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette , appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat de services professionnels au terme de l'appel d'offres #2019-03 à la firme Axor Experts-Conseils ,5101, rue Buchan, bureau 400 Montréal, (Québec) H4P 1S4 au montant de 327,678.75\$ toutes taxes incluses, le tout tel que plus amplement détaillé aux documents d'appel d'offres et à la soumission présentée qui fait partie intégrante de ce contrat.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution ou du contrat concerné par la présente.

QUE cette dépense est prévue a même les engagements au fonds PTMOBC conformément au protocole d'entente entre la RAEBL et le MELCC, (MDDEP), (MDDELCC) , ou les retenues contractuelles, ou à même les surplus budgétaires accumulés.

ADOPTION DU CONTRAT A.O. 19-04 ÉVACUATION, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU ÉLIMINATION DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions public (appel d'offres #19-04) ont été demandés le 4 novembre et que le 28 novembre 2019, suite à une ouverture publique la Régie a reçu les soumissions suivantes pour un terme exigé de 24 mois:

Entreprises:	prix
JMV Environnement.	4,321,220.40\$
Environnement Viridis inc..	3,793,485.15\$

CONSIDÉRANT l'évaluation de la firme Aquatech en date du 28 novembre 2019 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que l'offre de Environnement Viridis est la plus basse;

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

Que le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour l'évacuation, transport, valorisation et /ou élimination des boues de l'usine d'épuration à l'entreprise Environnement Viridis, 1611 rue de l'industrie Beloeil, Qc J3G 0S5, plus bas soumissionnaire conforme, et ce pour un montant de 3,793,485.15\$ (trois million sept cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars et quinze cents) toutes taxes incluses, le tout conformément au devis d'appel d'offres #19-04 , aux conditions afférentes, et dans le respect des lois et règlements des autorités gouvernementales

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président ou le Vice-président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties

19-12-99 ADJUDICATION DU CONTRAT A.O. 19-05 POUR SERVICES
PROFESSIONNELS D'AUDITEURS EXTERNES DE 2019 à 2021.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que des soumissions ont été demandées sur invitation pour les services professionnels d'auditeurs externes et que le 20 novembre 2019 la Régie a reçu les soumissions suivantes :

Raymond Chabot Grant Thornton
Gaudreau Poirier Inc.
MBBA s.e.n.c.r.l.
Groupe LLG à décliné l'invitation

Le Conseil d'administration en prend connaissance et;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de la conformité des offres a été effectuée par un comité de sélection formé à cette fin, et qu'il s'en est suivi une évaluation des offres par pointage, jugée en fonction des critères de qualité et de prix.

CONSIDÉRANT que le comité de sélection de la RAEBL recommande au Conseil de la Régie l'adjudication du contrat au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, à savoir MBBA s.e.n.c.r.l., ayant obtenu la note de 44,3

POUR CES MOTIFS, après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde à l'entreprise MBBA s.e.n.c.r.l., 2030 boul. Pie-IX, bureau 450 Montréal, (Québec) H1V 2C8 le contrat de services professionnels d'auditeurs externes couvrant les années 2019 à 2021, pour le prix de TRENTE ET UN MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS (\$ 31,388.00), taxes incluses, le tout conformément au devis de soumission de l'A.O. 2019-05